Règlement de la manifestation

1. **Généralités**
   Le présent règlement d'organisation fait partie intégrante du contrat entre organisateur et coureuses. Le règlement de compétition s'applique également pour l'inscription d'autres personnes ou de personnes supplémentaires (tiers). L'organisateur part du principe que ces tiers ont donné l'autorisation de les inscrire à la personne que inscrit. En cas d'inscription de coureuses mineurs par des tiers, l'organisateur part du principe que l'accord du représentant légal a été obtenu.

   Les entreprisea qui travaillent en notre nom pour l'organisation et la réalisation des courses, le traitement des inscritions (en ligne, hors ligne), la gestion des données des participantes, l'encaissement, le chronométrage, le service des résultats, le processus des dossards, la publicité et l'information des participantes, traitement les données en notre nom et uniquement à nos fins. Conformément à la loi nous sommes tenus de contrôler le traitement des données par ces entreprises et de les obliger à ne pas traiter les données à leurs propre fins ou à les transmetter à des tiers.

   Selon l'entreprise qui s'occupe du chronométrage, toutes les coureuses doivent ouvrir un compte dans cette entreprise. Pour le traitement des données qui consercent le compte, les déclarations de protecion des données et les conditions générales de l'entreprise respective s'appliquent (https://trackmaxx.ch/datenschutz)

2. **Organisateur**
   L'organisateur de la Course Féminine Suisse est Ryffel Running SA avec son siège à 3076 Worb.

3. **Droit de participation**
   La Course Féminine Suisse Berne s'adresse à toutes les personnes qui, selon leur sexe officiel, sont considérées comme des femmes ou des filles et qui se sont inscrites en bonne et due forme via le système d'inscription officiel de l'organisateur pour l'une des courses publiées. Cette réglementation repose sur les directives de Swiss Athletics, la fédération nationale d'athlétisme, ainsi que sur les directives de World Athletics. Pour préserver l'équité sportive et la comparabilité, ces organisations se basent sur le sexe officiellement enregistré – notamment pour les événements à caractère de compétition.

4. **Parcours et catégories**
   L'événement est organisé selon les parcours et catégories cités dans la publication officielle. Il faut respecter strictement les instructions du service d'ordre. Il est interdit d'accompagner les coureuses avec des véhicules de tout genre, notamment les vélos et Inlineskates. Une interdiction générale de circuler s'applique à l'ensemble du parcours. Il est interdit d'emmener des chiens, des poussettes, etc.L'organisateur peut limiter le nombre de participantes. Quane le nombre limite est atteint, les inscriptions reçues par las suite ne sont plus prises en compte. Les inscriptions sont enregistrées après réception du paiement. En cas de réduction du nombre maximal de participantes par ordre des autorités, les inscriptions seront prises en compte selon réception du paiement.

5. **Chronométrage**
   Le chronométrage se fait au moyen d'une puce intégrée dans le dossard. Les dossards doivent être portés sur la poitrine sans être pliés, bien visibles vers l'avant.
   Les temps nets sont mesurés. Exception : dans le bloc de l'élite 5 km et dans le premier bloc 10 km, les dix premières coureuses sont évaluées dans l'ordre d'arrivée.

6. Heures de fermeture du contrôle

Les parcours sont fermés après les heures de fin de contrôle suivantes :

- 5 km Running 60 minutes
- 10 km Running 85 minutes
- 5 km Walking/Nordic Walking 60 minutes
- 10 km Walking/Nordic Walking 110 minutes
- 3km Easy Walk for all 36 minutes

Les participantes qui ne passent pas l'arrivée dans le temps limite, ne seront pas classées. Une répartition en cas d'un trop grand nombre de participantes dans un peloton ou une modification de l'horaire est laissée à l'appréciation de l'organisateur.

7. Santé, préparation

Les coureuses participent à la course féminine sous leur propre responsabilité. L'organisateur n'assume aucune reseponsabilité en cas d'accident ou de la maladie et décline toute demande de dédommagement. Il recommande aux participantes de se préparer minutieusement à la course pendant un temps suffisant. Ils est déconseillé de participer aux coureuses que avaient de la fièvre la semaine précédant la course.

Si une coureuse ne prend pas le départ, elle n'a aucun droit au remboursement de la finance d'inscription.

Les médecins de l'événement et les secouristes peuvent en tout temps sortir les coureuses de la course, s'ils constatent des problèmes de santé. Il est recommandé aux personnes de plus de 35 ans, ainsi qu'aux coureuses ayant des antécédents de maladies cardiaques, cardio-vasculaires ou pulmonaires ou autres groupes à risque de se soumettre régulièrement à des examens médicaux.

Les prestations d'assistance aux postes de l'organisateur tenus par des secouristes sont comprises dans la finance d'inscriptions. Un éventuel traitement médical sur place, le transport dans und clinique et un éventuel traitement en clinique ne sont pas compris dans la finance d'inscription.

8. Responsabilité

L'organisateur et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour les risques quels qu'ils soient, notamment au niveau de la santé, encourus par les coureuses. Les coureuses sont responsables de prendre le départ en bonne santé, bien entreinées. L'assurance est l'affaire des participantes.
L'organisateur décline toute responsabilité envers les spectateurs et les tiers.
L'organisateur n'assume aucune responsabilité pour les objets laissés sans surveillance.

9. Fair-play

Des disqualifications sont prononcées en cas de fausses indications sur la personne (nom, année de naissance) et en cas de comportement antisportif (p.ex. raccourci, accompagnement, non-respect des instructions officielles, pacemakers personnels).
Le jury d'appel du comité d'organisation décide définitivement les disqualifications. Les protêts doivent être déposés par écrit au plus tard 30 minutes après la fermeture officielle de l'arrivée.

10. Doping

Les statuts en matière de dopage en vigueur de Swiss Olympic s'appliquent à ces concours. Les contrôles de dopage peuvent être organisés. Avec leur participation, les coureuses se soumettent aux règles d'anti-dopage de Swiss Olympic et reconnaissent la compétence exclusive de Swiss Sport Integrity et du Tribunal arbitral du sport de Lausanne, à voir aussi https://www.sportintegrity.ch/fr

11. Force majeure

L'organisateur a le droit d'annuler ou d'adapter le déroulement de la course pour des raisons importantes ou de la déplacer dans le temps et/ou dans l'espace. Un motif est notamment l'impossibilité de mettre sur pied la course à la date initialement fixée en raison d'un événement de force majeure extérieur, imprévisible et inévitable.
En cas d'annulation de l'événement pour cause de force majeure, les participantes ont les possibilités suivantes:

- Remboursement de la finance d'inscription moins une taxe de traitement de 30%
- Crédit pour l'année suivante
- Don de la finance d'inscription à l'organisateur

12. Données personnelles

En s'incrivant les participantes sond d'accord que leur nom, prénom, date de naissance, domicile, nationalité, dossard, heure du concours et rang soient publiés dans la liste de départ et de résultats de l'événement. L'accord s'applique aussi bien à la publication sur Internet, dans les médias imprimés, que pour l'affichage des listes et les annonces du speaker.

Les photos et les films tournés en rapport avec la course peuvent être utilisés sans droit à rémunération à la télévision, sur Internet ainsi que dans des moyens publicitaires, des magazines et des livres. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique de confidentialité.

13. Dispositions sur la protection des données

Mes données personnelles (nom et prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone et adresse e-mail) seront utilisées dans le cadre du «Schweizer Frauenlauf Bern». Je peux à tout moment révoquer le traitement des données à des fins de marketing. La loi fédérale sur la protection des données s'applique.

Les participantes consentent à ce que l'organisateur utilise les données personnelles qu'elles ont données à des fins de marketing et qu'il les transmette à des tiers (par ex. expédition de prospectus, prise de contact par Call Center). L'organisateur s'engage à traiter toutes les données personnelles seulement en conformité avec la loi sur la protection des données. Les participantes acceptent l'utilisation du matériel photographique et vidéo pour illustrer des pages Internet, listes de résultats et autres fins RP (par ex. flyer, articles dans magazines-clients) de l'organisateur et de ses partenaires. Celle qui souhaite s'opposer à la transmission des coordonnées et à l'utilisation du matériel photographique et vidéo est priée de l'annoncer par écrit à Trackmaxx jusque avant l'événement

14. Membre actif de Swiss Athletics

Par ton inscription te deviens en même temps membre Running de Swiss Athletics et de la fédération faîtière Swiss Olympic. Pour cela nous transmettons ton nom ainsi que ton adresse mail à Swiss Athletics. Tes données seront utilisées exclusivement pour l'enregistrement comme membre et ne seront pas transmises à des tiers. Cette affiliation est gratuite pour toi et expire (après une année) à la fin de l'année civile suivante. Plus d'informations sur www.swiss-running.ch/fr/protection-des-donnees.

Tu peux en tout temps révoquer par écrit ton consentement à la transmission de tes données à Swiss Athletics (par ex. par courriel à frauenlauf@trackmaxx.ch).

15. **Liste des meilleurs Swiss Running**
    Toutes les données associées et traitées en rapport avec la liste des meilleurs Running, sont enregistrées et traitées à notre demande et à nos fins par alabus ag. Les données sont publiées dans la liste des meilleurs sur le site web de Swiss Running, mais alabus ag ne les traite pas à ses propres fins ou ne les transmet pas à des tiers non-autorisés.

16. Remboursement des frais d'inscription : si une participante inscrite ne prend pas le départ pour cause de maladie, elle n'a pas droit au remboursement des frais d'inscription. Lors de l'inscription en ligne, il est possible de souscrire à la protection annulation flexStart de TrackMaxx pour 5% des frais d'inscription. Dans ce cas, les frais d'inscription sont remboursés à 100% en cas de maladie/d'accident conformément aux conditions générales de TrackMaxx.

17. L'annulation : Le règlement suivant s'applique :
    - Jusqu'à 3 mois avant l'événement (13 mars 2027), la place de départ peut être annulée gratuitement via le lien de modification individuel et un code de départ gratuit d'une valeur égale au montant versé sera délivré pour l'année suivante.
    - De 3 mois à 1 mois avant l'événement (du 14 mars au 13 juin 2027), la place de départ peut être annulée via le lien de modification individuel et un code de départ gratuit d'une valeur équivalente au montant payé sera délivré sous déduction de CHF 10.00 pour l'année suivante.
    - 1 mois avant l'événement et jusqu'à 10 jours avant l'événement (du 14 mai au 3 juin 2027), la place de départ peut être annulée via le lien de modification individuel et un code de départ gratuit d'une valeur de 50% du montant payé sera délivré pour l'année suivante.
    - à partir du 4 juin 2027 : Les annulations ne sont plus possibles (sauf si une assurance annulation a été souscrite).

18. Le transfert de la place de départ doit être effectué en ligne via le lien de modification communiqué dans l'e-mail de confirmation d'inscription :
    jusqu'au 4 juin 2027 : un transfert peut être effectué gratuitement (le dossard déjà imprimé/attribué doit être repris).
    à partir du 5 juin 2027: un transfert est possible contre un prix de CHF 10.00 (le dossard attribué doit être repris).

19. Jusqu'à l'impression des dossards, les changements de starting-blocks peuvent être effectués gratuitement par le biais du lien figurant dans la confirmation d'inscription. Après l'impression des dossards, un changement de bloc de départ effectué par Trackmaxx coûte CHF 10.

20. **Remise des prix**
    Parcours 5 km: Elite rang 1 à 3, Gagnantes par catégorie (incl. élite) rang 1 à 3. Parcours 10 km: Gagnantes par catégorie et gagnantes Overall rang 1 à 3.Mile des Girls : rang 1 à 3
    Liste de résultats: Une liste de résultats sont publiées sur internet sur www.frauenlauf.ch.
    Les walkeuses/Nordic walkeuses et participantes girls sprint sont mentionnées sur une liste de finishers séparée.
    Les médailles et les prix des gagnantes par catégorie ainsi que les prix du tirage au sort ne sont pas envoyés.

21. Maladie / Blessure

Si une participante inscrite ne prend pas le départ en raison de maladie, elle n'a aucun droit au remboursement des frais d'inscription. Il est possible de conclure une assurance annulation étendue dans l'inscription en ligne. Avec la garantie d'annulation flexStart de TrackMaxx, la finance d'inscription est remboursée sans problème. (Remboursement de la finance d'inscription en cas de maladie/blessure sur présentation d'un certificat médical, grossesse à partir de la 24e semaine).

22. Taxes

Les inscriptions effectuées par erreur à double ou les montants versés de manière incorrecte ne seront pas remboursés.

Des changements de bloc peuvent être activés personnellement et gratuitement jusqu'à l'impression des dossards. Après l'impression des dossards un changement de bloc activé par Trackmaxx coûte CHF 10.-

23. Dispositions finales

Le for juridique est Berne.

Sous réserve de modifications par l'organisateur